

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

sur le projet de mise en compatibilité du PLUi-H de la
Communauté des Communes des 2 Rives
sur la commune de Saint-Michel, dans le cadre du projet VALENCE
D'AGEN, porté par Teréga

1. Rappel du cadre de la concertation

Le projet "Valence d'Agen" porté par la société TEREKA est un renouvellement d'ouvrages dans le cadre de la modernisation du réseau et de la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel pour les consommateurs.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Mettre à l'arrêt définitif d'exploitation l'ancienne canalisation de diamètre 200 mm (environ 28 km) et l'ancienne canalisation de diamètre 50 mm (environ 6,2 km) qui présentent diverses problématiques d'intégrité (ouvrages d'avant 1954, non pistonables, déclassés à 60 bars, traversant les zones urbaines d'Auvillar et Lamagistère, situés en longitudinal sous accotements ou sous voiries à forte circulation, avec des traversées sur ouvrages d'art à Donzac et Saint Loup),
- Déplacer hors zone urbaine le poste de livraison GRDF Lamagistère utilisé pour la distribution locale,
- Reprendre les alimentations de distributions publiques de GRDF Lamagistère et GRDF Valence d'Agen, du poste de livraison de l'industriel Villeroy et Boch ainsi que du poste d'injection de Garonne Biogaz.

Le périmètre du projet Valence d'Agen est le suivant :

- Construire une canalisation de diamètre 200 mm de 32,1 km entre Caudecoste (47) et Caumont (82).
- Construire une canalisation de diamètre 80 mm de 9,2 km entre Caudecoste (47) et Lamagistère (82).
- Construire (et raccorder) les postes de sectionnement et de livraison suivants :
 - Poste de sectionnement de Caudecoste Ouest, incluant deux tronçons de canalisation de raccordement en diamètre 300 mm ;
 - Poste de sectionnement de Caudecoste Est ;
 - Poste de sectionnement d'Auvillar ;
 - Poste de sectionnement de Lamagistère et le poste de livraison de GrDF Lamagistère, incluant les branchements en diamètre 80 mm au poste de sectionnement ;

- Poste de sectionnement de Valence d'Agen et le poste de livraison de GrDF Valence d'Agen, incluant le branchement et les raccordement au poste de sectionnement ;
- Raccorder le poste d'injection de Biométhane Garonne Biogaz existant à la nouvelle canalisation de diamètre 200 mm sur la commune de Le Pin.
- Raccorder le poste de Villeroy et Boch à Valence d'Agen.

Enfin, le projet comprend la mise à l'arrêt définitif d'exploitation des ouvrages existants.

Une mise en compatibilité du PLUI-H de la Communauté des Communes des Deux Rives (CC2R) s'avère nécessaire pour rendre compatible les effets de la servitude liée à la canalisation de transport de gaz (6m centrés sur l'axe du gazoduc) et l'Espace Boisé Classé (EBC) considéré.

La mise en compatibilité du PLUI-H a ainsi pour objet de déclasser l'EBC au droit du tracé de la future canalisation afin de permettre la création d'une bande de servitude de six mètres de large.

Conformément à l'article L 103-2 du Code de l'urbanisme, il convient d'organiser une concertation préalable avec le public permettant à toute personne intéressée d'accéder aux informations relatives au projet de mise en compatibilité du PLUI-H et de formuler des observations.

Cette concertation a pour objectifs :

- De faire connaître l'existence du projet de mise en compatibilité du PLUI-H.
- De permettre à la population, et notamment aux riverains, de prendre connaissance de ses caractéristiques.
- De permettre à toute personne intéressée de faire part de ses observations.

2. Les modalités de la concertation

Le conseil communautaire des Deux Rives, dans sa délibération, a fixé la durée de la concertation qui s'est déroulée du 05 mai au 20 mai 2025 inclus.

Le dossier de concertation était à disposition du public durant toute la durée de la procédure :

- En mairie de Saint-Michel
- Au siège de la communauté des communes des Deux Rives
- En version numérique sur le site internet Teréga : www.terega.fr/projet/valence-dagen/

Le public pouvait contribuer :

- Sur le registre papier disponible en mairie de Saint-Michel et au siège de la communauté des communes des Deux Rives
- Par mail à l'adresse frederic.andree@terega.fr

3. Synthèse des observations du public et réponses apportées

L'objet de la concertation n'a suscité aucune observation de la part du public.

- Registre de concertation : néant
- Courrier : néant
- Email : néant

4. Suites de la procédure

Ce bilan est joint au dossier de déclaration d'utilité publique du projet VALENCE D'AGEN de Teréga qui sera soumis ultérieurement à enquête publique.